

# SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, FOURQUET Dominique, JESUPRET Suzanne, DERKAOUI Abdelkader FONTES Jean-Marc, SELARIES Pierre,  
Absents (représentés) : BAREIL Bruno,  
Absents : MM DEVEYER Nicole BAREIL Marc  
Secrétaire de séance : SELARIES Pierre  
Date de la convocation : 17 octobre 2016  
Début de séance : 21h10

## • DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017

Madame le Maire :

- ✓ rappelle que l'état des voiries impasse du Couchant et chemin des Fontaines mérite une réfection.
- ✓ présente les devis établis par les différentes entreprises.

Le conseil municipal, après avoir étudié les différents devis et en avoir délibéré :

- Retient le projet de réfection de voirie d'un montant s'élevant à 19.825,00 € HT
- Décide de demander une subvention la plus élevée au Conseil départemental et une subvention DETR 2017
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve la proposition

Votée à l'unanimité.

## • GRENELLE 2

Madame le Maire présente au conseil municipal le plan d'actions pour l'amélioration du rendement de réseau AEP de Villespy.

Afin de se mettre aux normes avec le Grenelle 2 de l'environnement, plusieurs travaux vont être engagés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve d'adopter le plan d'actions 2014/2015 du Plan climat énergie départemental

Voté à l'unanimité.

## • DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

### Budget eau assainissement

#### COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6068		AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	665.00
<b>Total</b>				<b>665.00</b>

#### COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	747		SUBVENTION COLLECTIVITE	- 6 735.00
70	7061		REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	7 400.00
<b>Total</b>				<b>665.00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve la proposition

*Votée à l'unanimité.*

- **DELEGATION DE SIGNATURE**

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature des recommandés postaux du maire au bénéfice du Mme SIBRA Maryse, agent postal.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

→ *Approuve la proposition*

*Votée à l'unanimité.*

- **ANNULLATION DE LA REGIE DE RECETTE**

Madame le Maire propose de supprimer la régie de recettes « droits de place et publication » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, suite au changement de secrétaire.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

→ *Approuve la proposition*

*Votée à l'unanimité.*

- **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Madame le Maire indique aux conseillers qu'il serait souhaitable de verser aux association la petite plume Villespynoise et le Téléthon une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour le versement d'une subvention supplémentaire de 254.95 € pour l'année 2016 à la petite plume Villespynoise afin de la dédommager de l'achat de tables et de matériel de ping-pong et une subvention de 100 € au Téléthon pour la préparation du repas « saveur du monde »

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

→ *Approuve la proposition*

*Votée à l'unanimité.*

- **INDEMNITE PERCEPTEUR**

Madame le Maire propose:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux fixé par l'arrêté interministériel.
- que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Jacques SALAVY pour l'année 2016, son montant est de 309,63 €

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

→ *Approuve la proposition*

*Votée à l'unanimité*

- **REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES**

Une révision du règlement intérieur de la location des salles municipales est proposée.  
Le nouveau règlement et ses tarifs prendront effet le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*→ Approuve la proposition*

*Votée à l'unanimité*

- **DELIBERATION POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SGEPI POUR LES DEPENSES LIEES AUX CHARGES D'ELECTRICITE**

Une convention avec le SGEPI concernant les dépenses liées aux charges d'électricité est demandée pour les classes.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 pour et 1 contre, approuve la convention, mais dans un souci d'équité, demande aux communes du Syndicat des preuves tangibles de ces frais d'électricité.*

- **PRIME MME PORTERIE**

Madame le Maire propose une prime de fin d'année à Mme PORTERIE dont le coefficient multiplicateur sera fixé ultérieurement.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*→ Approuve la proposition*

*Votée à l'unanimité*

- **QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs points ont été discutés.

Fin de séance : 23h

Villespy, le 25 octobre 2016

Le Maire

